

**Province de Québec
Municipalité de Poularies
District d'Abitibi-Ouest**

4 août 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Poularies, tenue à la salle du conseil, mardi le 4 août 2015, à 20 h, formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante, M^{me} Ginette Charette, et à laquelle sont présentes :

M^{mes} les conseillères Valérie Rancourt et Karen Godbout
MM. les conseillers Vital Carrier et Claude Laroche.

Étaient absents M. le maire Pierre Godbout et M^{me} la conseillère Diana Bruneau.

M^{me} Katy Rivard secrétaire-trésorière/directrice générale assiste également à l'assemblée.

La mairesse suppléante, M^{me} Ginette Charette, souhaite la bienvenue à tous et déclare la session ouverte.

2015-08-122 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Valérie Rancourt, appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Période de questions

Aucune question

2015-08-123 Adoption du procès-verbal du 6 juillet 2015

Les conseillers ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture. Il est proposé par Valérie Rancourt, appuyé par Karen Godbout et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2015 soit adopté tel que rédigé.

2015-08-124 Approbation des comptes

Il est proposé par Karen Godbout, appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes payés et à payer qui s'élèvent au montant de 337 173.36 \$ présentés par la secrétaire-trésorière soient acceptés.

RÈGLEMENT 193

Règlement numéro 193 décrétant une dépense de 381 263.58 \$ et un emprunt de 381 263.58 \$ pour effectuer des travaux de réfection des conduites d'égout – phase 2.

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 6 juillet 2015;

Il est proposé par Vital Carrier, appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité que le Règlement 193 soit et est adopté et que le conseil statue et décrète par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1. Le conseil est autorisé à effectuer des travaux de réfection des conduites d'égout – phase 2. Le contrat accordé à Galarneau Entrepreneur Général inc. est de 363 151,40 \$ avant les taxes (annexe A).

Madame Katy Rivard, directrice générale, a préparé une estimation détaillée des coûts expliquant la différence entre le montant du règlement d'emprunt et le contrat accordé (annexe B).

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 381 263.58 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 381 263.58 \$ sur une période de 5 ans.

ARTICLE 4. La municipalité pourvoira, durant le terme de l'emprunt, aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles en s'appropriant chaque année la subvention du Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) à travers le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) confirmé par une lettre de Monsieur le Ministre Pierre Moreau datant du 25 août 2014 (annexe C).

ARTICLE 5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

2015-08-125 Travaux de voirie dans le rang 8 & 9 Ouest

Il est proposé par Vital Carrier, appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les dépenses pour les travaux de voirie dans le rang 8 & 9 Ouest pour un maximum de 250 000 \$.

2015-08-126 Financement temporaire pour des travaux majeurs dans le Rang 8 & 9 Ouest

Attendu que la municipalité de Poularies fait présentement des travaux majeurs dans le Rang 8 & 9 Ouest;

Attendu que le règlement 188 de la municipalité de Poularies décrétant un emprunt de 250 000 \$ a été approuvé par le directeur des finances municipales;

Attendu que l'emprunt sera disponible seulement après présentation des factures finales;

Attendu que la municipalité de Poularies possède une marge de crédit de 200 000 \$ qui sera utilisée pour le paiement des travaux de réfection des conduites d'égout;

En conséquent il est proposé par Karen Godbout, appuyé par Valérie Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à la Caisse Desjardins de l'Abitibi-Ouest une marge de crédit temporaire de 250 000 \$ afin de ne pas avoir de retard de paiement auprès des fournisseurs.

Il est également proposé et résolu que le maire, M. Pierre Godbout et M^{me} Katy Rivard, secrétaire-trésorière/directrice générale soient autorisés à signer conjointement tous les documents nécessaires relatifs à cette marge de crédit temporaire pour et au nom de la municipalité de Poularies.

2015-08-127 Financement temporaire pour la réfection des conduites d'égout

- Attendu que la municipalité de Poularies a fait des travaux majeurs concernant la réfection des conduites d'égout;
- Attendu que le montant provenant de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) autorisé par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) est 586 469 \$ réparti sur cinq ans;
- Attendu que la municipalité de Poularies a adopté le règlement 193 décrétant un emprunt de 381 264 \$ qui est en attente d'approbation par le registraire;
- Attendu que la municipalité de Poularies possède une marge de crédit seulement de 200 000 \$;
- En conséquent il est proposé par Vital Carrier, appuyé par Valérie Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à la Caisse Desjardins de l'Abitibi-Ouest une marge de crédit temporaire de 180 000 \$ afin de ne pas avoir de retard de paiement auprès des fournisseurs.

Il est également proposé et résolu que le maire, M. Pierre Godbout et M^{me} Katy Rivard, secrétaire-trésorière/directrice générale soient autorisés à signer conjointement tous les documents nécessaires relatifs à cette marge de crédit temporaire pour et au nom de la municipalité de Poularies.

2015-08-128 Octroi d'un contrat pour la cueillette des ordures et des matières recyclables

Suite à une demande de soumission pour la cueillette des ordures et des matières recyclables, une seule soumission a été soumise à la municipalité de Poularies.

En conséquence, il est proposé par Karen Godbout, appuyé par Vital Carrier et résolu à l'unanimité des conseiller présents que le contrat pour la cueillette des ordures et des matières recyclables soit accordé aux Entreprises J.L.R. pour une période de trois ans, débutant le 10 septembre 2015 et se terminant le 10 septembre 2018. Le contrat inclut la cueillette des ordures une semaine sur deux en alternance avec la cueillette des matières recyclables et la cueillette hebdomadaire des déchets d'environ 10 commerces. Le prix est fixé à 82 950 \$ pour les trois années, excluant les taxes et l'ajustement de carburant.

Il est également proposé et résolu que le maire, M. Pierre Godbout et M^{me} Katy Rivard, secrétaire-trésorière/directrice générale soient autorisés à signer conjointement ledit contrat pour et au nom de la municipalité de Poularies.

2015-08-129 Adoption du rapport annuel d'activités en incendie 2014

Il est proposé par Valérie Rancourt, appuyé par Karen Godbout et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport annuel d'activités en incendie 2014 tel que présenté.

2015-08-130 Projet 629686 prolongement du réseau d'égout de la rue Simon

La municipalité de Poularies désire prolonger le réseau d'égout de la rue Simon afin de desservir de futures constructions. Il est proposé par Vital Carrier, appuyé par Karen Godbout et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la firme Stavibel à soumettre la demande de certificat d'autorisation au Ministère du Développement durable, environnement et lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et à présenter tout engagement en lien avec cette demande. La dépense pour cette certification est de 562 \$.

Il est également proposé et résolu que la municipalité de Poularies s'engage à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

Période de questions

M. Gilles Mélançon mentionne que les travaux fait à la patinoire sont très bien, cependant au bout de la patinoire le gravier se mine.

M^{me} Katy Rivard indique qu'elle transmettra l'information à l'inspecteur municipal afin d'arranger la situation.

Séance de travail

Il est convenu qu'il n'y aura aucune de séance de travail en août 2015.

2015-08-131 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Karen Godbout, appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée.

Mairesse suppléante _____

Sec.-très./dir. gén. _____

Je, Ginette Charette, mairesse suppléante, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'art. 142 (2) du Code Municipal.